



N° 2021/98
du 18 novembre 2021

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

19 NOV. 2021

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

DELIBERATION

portant modification du tableau des effectifs

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la loi n°69-05 modifiée du 3 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
- VU la loi n°99-209 modifiée du 19 mars 1999 organique relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n°99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
- Vu le budget de l'exercice 2021,
- VU l'avis favorable de la commission des finances, de l'administration générale et des services publics consultée dans sa séance du 08 novembre 2021,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

Suppression de poste		Création de poste	
Cadre d'emploi	Service	Cadre d'emploi	Service
1 poste d'agent d'entretien (convention collective)	Cabinet du Maire	1 poste d'aide maternelle (convention collective)	Service de la vie scolaire

ARTICLE 2 :

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois et grades ainsi transformés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget de l'exercice aux articles et chapitres prévus à cet effet.

ARTICLE 3 :

Le délai de recours contre le présent acte devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie est de deux (2) mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 :

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province sud, au trésorier de la province sud et affichée à la porte de la mairie.

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

LES MEMBRES DU CONSEIL 19 NOV. 2021

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

NOUVELLE-CALÉDONIE
LE MAIRE
Philippe GATUHAU

(Handwritten signatures of council members and the mayor)

- AMPLIATIONS :**
- Registre..... 1
 - DLAJ..... 1
 - SG..... 1
 - Service du personnel..... 1
 - Cabinet..... 1
 - Service Vie Scolaire..... 1
 - Trésorier de la province sud..... 1
 - Archives..... 1
 - Affichage..... 2

CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE EN VERTU

- de la transmission effectuée le 19 NOV. 2021
- de la notification effectuée le 22 NOV. 2021
- de la publication effectuée le 22 NOV. 2021

Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général

Philippe MOUTON

POUR AMPLIATION
Païta, le 22 NOV. 2021